

Enquête

ENQUÊTE • Les fêtes de fin d'année

Explications et conseils de Romain Abilé HOUEHOU, Président de la ligue des consommateurs

prix, les produits aux consommateurs. Le deuxième élément est, le danger d'achat des produits en réalité périmés. A cela s'ajoute le piège dans lequel les consommateurs peuvent tomber en achetant un bien cher pensant l'acheter à un prix bas parce que le commerçant a affiché "liquidation". En cette période de l'année, le consommateur doit donc veiller à ne pas acheter pas des biens périmés parce que vendus moins chers. Il doit aussi faire l'effort, de se référer aux anciens prix des produits en liquidation pour ne pas acheter cher.

Conseils

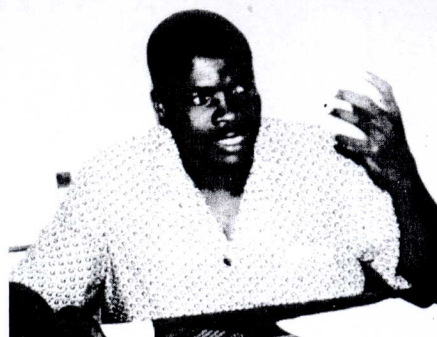
Souvent en fin d'année, on rencontre sur les marchés beaucoup de liqueurs frelatées ; des boissons fabriquées par des gens qui n'ont aucune connais-

sance technologique en matière de fabrication d'alcool. Il y a également les huiles impropres à la consommation qui envahissent nos marchés en fin d'année. En dehors des huiles et des boissons, il y a les céréales. Bien sûr, le risque de contamination n'est pas aussi élevé à ce niveau ; mais il y a à ce niveau la question des organismes génétiquement modifiés, les Ogm. Les gens peuvent profiter des fêtes de fin d'année (puisque le riz ; le soja et autres sont concernés par les Ogm) pour liquider ou même faire des dons de ces céréales interdites de consommation dans les pays développés. C'est le cas par exemple du stock de maïs en direction de l'Afrique et en provenance des Etats-Unis et qui a été intercepté par une association de consom-

mateurs au Sénégal. Les fêtes de fin d'année sont donc une occasion pour que beaucoup de choses se passent. Les consommateurs doivent aussi veiller à la qualité des biens alimentaires vendus sur les marchés.

Orientation

La meilleure manière d'acheter un produit, c'est de comparer les prix avant d'opérer l'achat. Il ne faut pas, lorsqu'on veut acheter un bien, aller dans une boutique, acheter le produit à ce seul endroit et retourner. On peut s'y méprendre. Il faut alors comparer le prix de ce produit à trois endroits différents et on remarque toujours qu'il y a une différence surtout que nous sommes dans un système libéral. Pour éviter alors les pièges du prix élevé, il vaut mieux comparer les prix des



biens avant de les acheter.

Pour ce qui concerne la qualité des biens, il revient aux consommateurs d'être vigilants. C'est vrai que le consommateur ne dispose pas des moyens de contrôle de la qualité des biens. Mais il y a au moins le bon sens, l'information de base qui est affichée sur les produits qui sont soumis à l'étiquetage. Donc le consommateur lettré,

doit au moins prendre le temps de lire l'information que véhicule l'étiquette des biens avant de l'acheter. Par ailleurs il y a des biens qui comportent des composantes auxquelles certains organismes sont allergiques. Il est aussi nécessaire d'en lire la composition avant d'acheter ce bien alimentaire. □

Véran
AHOUANTCHEME



A l'aube du 3^e millénaire, Le Groupe de presse La Gazette du Golfe souhaite à tous ses lecteurs et auditeurs ses meilleurs voeux de santé, de réussite, de prospérité et surtout de paix.

Que ce nouveau millénaire permette à chacun et à tous, d'inaugurer des boulevards d'opportunités.

Bonne année 2001

